

**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON****DELIBERATION N° 250513_019**

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT (BESOIN SAISONNIER) DE 5 MOIS A TEMPS COMPLET AU SEIN DU SERVICE « ESPACES VERTS »

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Michel NEEL, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre VERICEL à Michel NEEL - René GRANGE à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Cyril D'IPPOLITO à Michel FAURE - David BOURKAIB à Pierre THOLLY - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article 332-23,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service des espaces verts,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour une durée de cinq mois du 12 mai au 11 octobre 2025 inclus sur le grade d'adjoint technique à temps complet au sein du service « espaces verts ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 5 mois allant du 12 mai au 11 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de jardinier/paysagiste au sein du service des espaces verts à temps complet. Il devra détenir le permis de conduire B.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Michel NEEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

